

L'Europe, de l'idée à la réalité

1

Comment reconstruire l'Europe ?

Après l'échec du complot du 20 juillet 1944 contre Hitler et peu avant son arrestation, Carl Goerdeler, résistant allemand, donne, dans un ultime témoignage politique, sa vision d'une Europe d'après-guerre réunie et réconciliée.

Cette guerre doit déboucher sur une union étroite des peuples européens, si l'on veut que ces vies sacrifiées aient un sens. [...] Cela ne doit pas passer par l'asservissement ni par la saignée d'autres peuples, mais par l'union librement consentie d'États-nations indépendants qui verraient représentés dans cette union leurs intérêts vitaux. Ils devront se dessaisir en faveur de la confédération européenne des seuls droits souverains nécessaires à la réalisation de ses objectifs, à savoir :

- A. droits économique et des transports unifiés,
- B. union douanière,
- C. normes unifiées dans le domaine des transports,
- D. monnaies stables grâce à des budgets contrôlés réciproquement,
- E. arbitrage obligatoire,
- F. exécution des décisions d'arbitrage. Dans ce but, création notamment d'une police de l'air européenne, suppression des armées nationales [au profit] d'une force de défense européenne.

La confédération européenne aurait un conseil économique, une assemblée fédérale et un comité fédéral permanent dont le siège et la présidence pourraient changer.

D'après Carl Goerdelers, Bundesarchiv Koblenz, N 1113/73.

2 Trois modèles pour l'Europe

En 1985, un an avant sa mort, l'Italien Altiero Spinelli (1907-1986), acteur engagé du projet européen dès la première heure, donne son analyse de 40 années de construction européenne.

Pour certains hommes d'État, dont l'expérience politique fondamentale était celle de l'État national souverain, [...] l'unification européenne devait, fondamentalement, être une confédération, une ligue d'États, dont chacun conserverait sa souveraineté et dont tous, dans des domaines spécifiques, s'engageraient de manière permanente à pratiquer la même politique, définie et adoptée dans des réunions rassemblant les représentants des différents gouvernements. Churchill et de Gaulle sont les héros les plus prestigieux de cette vision [...]. Le deuxième modèle européen est un modèle fonctionnel. Ce modèle a germé dans l'esprit de ceux qui avaient connu la grande expérience administrative des bureaux spécialisés auxquels les Alliés, pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, avaient délégué l'administration de quelques grandes affaires d'intérêt commun (répartition des matières premières, soutien des monnaies, commandement militaire unifié). Monnet, qui avait dirigé quelques-uns de ces bureaux, entrevit que cette méthode pourrait aussi être appliquée dans des buts de solidarité pacifique, devenant ainsi l'instrument concret de l'unification. Dans le but d'administrer, dans l'intérêt commun, le marché du charbon et de l'acier, ou l'énergie nucléaire ou une armée commune ou une union douanière,

chacun des États devait déléguer à une autorité supranationale certaines parties de sa souveraineté administrative, tout en gardant toujours sa souveraineté politique. La pensée secrète de ce grand administrateur que fut Jean Monnet était que, à la longue, la bureaucratie l'emporterait sur la politique et que de l'administration européenne de certains intérêts concrets naîtrait [...] la superstructure politique de l'Europe. [...] Le troisième modèle d'idée européenne est le modèle fédéraliste. [...] Il propose le maintien et le respect de la souveraineté des États nationaux dans tous les domaines revêtant une dimension et une signification nationales, et de transférer [les autres] à un gouvernement européen contrôlé démocratiquement par un parlement européen et agissant conformément à des lois européennes en matière de politique étrangère, de défense, d'économie et de protection des droits civils. Le modèle fédéraliste propose un État qui soit vraiment supranational et cohabitant avec ses États membres, chacun d'entre eux exerçant la souveraineté dans la sphère de ses compétences. Il s'agit en l'espèce du modèle américain et suisse.

Altiero Spinelli, *Conférence*, 1985.

3

Une chance historique

Vaclav Havel, président de la République tchèque de 1992 à 2003, évoque ici le développement du nationalisme et de la xénophobie dans les anciens pays communistes.

Je vois là une grande responsabilité de l'Ouest : s'il tergiversait trop longtemps à intégrer les pays qui se sont libérés du communisme, il n'aurait plus ensuite qu'à s'étonner, car si les démons à l'Est n'étaient pas maîtrisés, ils pourraient bientôt sévir aussi à l'Ouest. L'Europe tout entière laisserait alors passer la chance historique dont elle dispose maintenant : pour la première fois dans son histoire, l'Europe peut devenir un continent de coopération pacifique entre tous les pays, dont la vie commune serait fondée sur l'égalité des droits et non sur la domination des uns sur les autres.

Vaclav Havel, interview dans la *Frankfurter Rundschau*, 9 novembre 1995.

4

La construction européenne s'ouvre à l'est

Le Conseil européen s'est félicité des efforts courageux entrepris par les pays associés pour moderniser leurs économies affaiblies par 40 ans de planification centralisée et pour assurer une transition rapide vers une économie de marché. La Communauté et ses États membres promettent leur soutien à ce processus de réforme. La paix et la sécurité en Europe dépendent du succès de ces efforts.

Le Conseil européen est convenu aujourd'hui que les pays associés d'Europe centrale et orientale qui le désirent pourront devenir membres de l'Union européenne. L'adhésion aura lieu dès que le pays associé sera en mesure

de remplir les obligations qui en découlent, en remplissant les conditions économiques et politiques requises.

L'adhésion requiert de la part du pays candidat qu'il ait des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection, l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. [...] La capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres tout en maintenant l'élan de l'intégration européenne constitue également un élément important.

Conseil européen de Copenhague, 21-22 juin 1993.

L'adhésion de mon pays à l'UE est un projet national soutenu par la grande majorité de notre population et par tous les segments dynamiques de notre société. [...] Je suis convaincu que les réformes réalisées par la Turquie pour remplir les critères de Copenhague [...] offrent une base suffisante pour commencer les négociations d'adhésion dès à présent. [...] Par conséquent, les formules intermédiaires et les solutions autres que de donner à la Turquie une date ferme d'ouverture des négociations ne satisferaient pas les attentes de mon gouvernement ni celles de mon peuple. [...]

La Turquie, à cause de son histoire, de sa géographie et de son système de valeurs, agit et réagit en européenne. Elle adhère aux valeurs européennes au terme d'un processus d'adaptation qui a duré trois siècles. Dans le cadre de l'Alliance atlantique, elle fait depuis cinquante ans partie intégrante de l'Europe en tant qu'élément clé de la défense et de la sécurité européennes. La Turquie est un modèle qui unit son identité avec la modernité, l'islam avec la démocratie laïque [...]. En intégrant la Turquie comme membre, l'Union fera valoir la crédibilité des valeurs qui constituent son fondement, telles que la tolérance ethnique, le respect des religions et des cultures. Les inimitiés historiques seront reléguées dans le passé. La sécurité et la paix en Europe du Sud-Est seront consolidées.

Abdullah Gül, Premier ministre de Turquie, « La Turquie dans l'Union européenne, résolution », *Le Monde*, 11 décembre 2002.

Pour un partenariat privilégié

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG : Pourquoi la CDU veut-elle barrer la porte d'entrée dans l'UE à la Turquie, après lui avoir promis depuis si longtemps l'adhésion ?

ANGELA MERKEL : Nous ne voulons claquer la porte au nez de personne. Mais une adhésion de la Turquie dépasse actuellement la capacité d'intégration de l'UE. [...] L'approfondissement, auquel nous aspirons, ne pourrait alors plus être réalisé. C'est pourquoi nous plaidons pour un partenariat privilégié avec la Turquie, et non pour un statut de membre à part entière. [...]

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG : Pouvez-vous concevoir que la Turquie, d'ici 2015, remplisse toutes les conditions d'adhésion et devienne membre ? Ou bien dites-vous

par principe que la Turquie n'appartient tout simplement pas à l'UE ?

ANGELA MERKEL : La Turquie, géographiquement, dans sa plus grande partie, ce n'est pas l'Europe. Là-dessus nous sommes tous d'accord. Mais jusqu'ici l'UE n'a jamais défini clairement les frontières pour une adhésion à part entière. Personne ne peut dire aujourd'hui avec précision dans quelle situation se trouvera la Turquie en 2015. Le pays a un gros potentiel de croissance économique. Il y a des progrès dans le domaine de l'État de droit. Mais les Turcs sont encore très éloignés de l'application de certains droits fondamentaux. Cela dépend beaucoup de la voie que la Turquie choisira pour elle-même. Mais il ne s'agit pas seulement de cela, mais aussi et avant tout de la capacité d'intégration de l'UE.

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG : En réalité, ce qui dérange la CDU, n'est-ce pas que la Turquie ne soit pas un pays chrétien ? Est-ce que pour vous les frontières religieuses sont les vraies frontières de l'UE ?

ANGELA MERKEL : Non. Il ne s'agit pas de religion. Cependant, le fait que l'islam n'ait pas vécu les Lumières joue un rôle. Et il en résulte des conceptions différentes du mariage, du rôle de la femme, du rôle de l'individu. Là il y a des différences. Et nous n'avons pas encore évoqué les répercussions économiques d'une adhésion de la Turquie à l'UE. Cela bouleverserait totalement l'équilibre actuel de l'UE.

Angela Merkel, présidente de la CDU, devenue chancelière de la RFA en novembre 2005, interview publiée dans la *Süddeutsche Zeitung*, 16 décembre 2004.

7

Pour une fédération d'États

L'élargissement rendra indispensable une réforme fondamentale des institutions européennes. Comment s'imaginer en effet un Conseil européen à trente chefs d'État et de gouvernement ? [...] Comment parvenir à 30, dans le tissu actuel des institutions de l'Union européenne, à concilier des intérêts différents, à adopter des décisions et encore à agir ? Comment veut-on éviter que l'Union ne perde définitivement toute transparence, que les compromis ne soient de plus en plus impalpables et étranges, et que l'intérêt manifesté à l'égard de l'Union par ses citoyens ne finisse par tomber bien en dessous de zéro ?

Autant de questions auxquelles toutefois il existe une réponse toute simple : le passage de la confédération de l'Union à l'entière parlementarisation dans une fédération européenne que demandait déjà Robert Schuman il y a 50 ans. Et cela ne veut pas dire moins qu'un parlement européen et un gouvernement, européen lui aussi, qui exercent effectivement le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif au sein de la fédération. Cette fédération devra se fonder sur un traité constitutionnel. [...]

Tout cela ne sonnera pas pour autant le glas de l'État-nation. Car pour le « sujet » de cette fédération finale, l'État-nation avec ses traditions culturelles et démocratiques

demeurera irremplaçable, pour légitimer une union des citoyens et des États qui soit pleinement acceptée par les populations. Je dis cela en pensant en particulier à nos amis britanniques car je sais que la notion de « fédération » les provoque. [...] Même dans la finalité européenne, nous resterons donc britanniques et allemands, français et polonais. Les États-nations perdureront et ils conserveront au niveau européen un rôle bien plus important que celui qui revient aux Länder allemands. [...]

Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères, discours prononcé à l'université Humboldt de Berlin, 12 mai 2000.

Pour « une Europe de nations libres »

Le défi majeur que doit relever l'Europe est celui de s'adapter à une nouvelle réalité : celle de son élargissement et de son approfondissement simultanés. En d'autres termes, nous serons bientôt plus nombreux à essayer de faire davantage de choses. La question n'est pas de savoir si nous allons réformer l'Europe, mais de quelle manière nous allons le faire pour qu'elle soit porteuse de réels avantages pour sa population, pour qu'elle s'attelle aux priorités que celle-ci voudrait la voir traiter, et pour la réformer en emportant l'adhésion de ses citoyens. [...]

L'Europe souffre d'un déficit démocratique. Fort bien, mais nous pourrions passer des

heures à essayer de concevoir une forme parfaite de démocratie européenne, nous n'y arriverions pas. Tout simplement parce que les sources essentielles de la démocratie en Europe sont les institutions nationales représentatives et directement élues : les parlements nationaux et les gouvernements. Je n'exclus pas qu'un jour, l'Europe parvienne à se doter d'une administration démocratique forte mais, aujourd'hui, elle en est encore loin.

Ne nous leurrions pas : des nations, comme la Pologne, qui se sont tant battues pour devenir des États, dont les citoyens ont versé leur sang pour cette cause, ne vont pas renoncer si facilement à cette conquête. Nous devons respecter notre

diversité culturelle et identitaire. C'est elle qui nous distingue en tant que nations.

L'Europe est une Europe de nations libres, indépendantes et souveraines, qui choisissent de mettre leur souveraineté en commun pour défendre leurs propres intérêts et l'intérêt général, sachant qu'elles peuvent aller plus loin ensemble qu'elles ne pourraient le faire seules.

L'Union européenne restera cette combinaison unique entre intergouvernementalisme et supranationalité. De par sa force économique et politique, cette Europe peut être une superpuissance, mais pas un super-État.

Tony Blair, Premier ministre britannique, discours à la Bourse polonaise, Varsovie, 6 octobre 2000.

Questionnaire

1. Quels sont les éléments caractéristiques de l'union européenne selon Karl Goedelers?
2. Quels seraient les avantages et les désavantages de chaque modèle présenté par Spinelli?
3. En quoi consiste l'obstacle foncier à l'élargissement européen selon le président Havel?
4. Quelles sont les conditions prétendues par l'Europe face les pays voulant entrer dans l'Union?
5. Le problème de la Turquie pose des interrogatifs fonciers: quel critère adopter? (doc. 5 et 6)
6. Quels sont les traits des deux modèles d'intégration proposés? (doc. 7 et 8)

Synthèse

Argumentez votre problématique à partir de ce sujet:

L'Europe. Une réalité impossible ou bien une Union réalisable?

